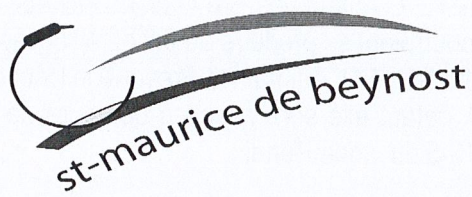




Publié le : 18 MAI 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

PM-2026-044

**Objet : Permis de
stationnement**

Le maire de Saint-Maurice-de-Beynost,

VU les dispositions du Code de la Sécurité Intérieure notamment son article L511-1 ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles, L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-6 ;

VU les dispositions du Code Pénal notamment son article R610-5 ;

VU la demande de la CCMP représentée par Madame Alexandra MEYER Animatrice Prévention Déchets ;

CONSIDERANT que pour le bon déroulement de la manifestation « Fous de troc » organisée le 6 juin 2026 il y a lieu de délivrer une autorisation d'occupation du domaine public portant sur l'esplanade d'ARTEMIS ;

ARRÊTE :

Article 1 : La présente autorisation est accordée à la CCMP représentée par Madame Alexandra MEYER, Animatrice Prévention Déchets. Elle est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée ;

Article 2 : La CCMP représentée par Madame Alexandra MEYER, Animatrice Prévention Déchets est autorisée à installer des barnums sur l'esplanade du Centre socioculturel ARTEMIS situé au 32 route de Genève pour l'évènement « Fous de troc ».

Article 3 : La présente permission de stationnement est accordée à titre précaire et révoquant. Elle débutera du vendredi 5 juin 2026 au lundi 08 juin

Article 4 : La CCMP représentée par Madame Alexandra MEYER, Animatrice Prévention Déchets, est civilement responsable de tous accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait ou à l'occasion de l'autorisation. La CCMP représentée par Madame Alexandra MEYER, Animatrice Prévention Déchets, s'engage à respecter les articles 2 et 3 de l'autorisation. A défaut elle sera mise en demeure de s'y conformer et le cas échéant sanctionnée suivant l'article R610-5 du Code Pénal ;

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée.

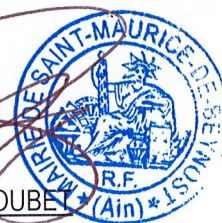
Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Miribel ;
- M. le chef de service de la police municipale ;
- Mme la directrice du centre socioculturel ARTEMIS

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le mardi 12 mai 2026.

Le Maire,

Pierre GOUBET



Notifié le : *lundi 18 mai*

Nom, prénom du signataire

Meyer Alexandra

Signature